

France Universités : les sujets sur la table du conseil des personnels et moyens (Jean-Marc Ogier)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°294302 - Publié le 10/07/2023 à 11:01

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 11/07/2023 à 08:55



© La Rochelle Université

« Le conseil des personnels et moyens, tout comme la commission avant, est majoritairement occupé par des questions d'actualité. Mais en parallèle, j'essaie qu'on travaille aussi sur des dossiers de fonds, et notamment celui du modèle d'allocation des moyens », déclare [Jean-Marc Ogier](#), président de La Rochelle Université, et président de ce conseil de France Universités, à News Tank, le 03/07/2023.

Ce conseil est né de la réorganisation de France Universités en janvier 2023 avec l'arrivée d'un nouveau bureau et CA (Conseil d'administration). « L'ambition de cette nouvelle organisation est que tous les présidents assistent aux conseils, une fois par mois, et qu'ils puissent via des échanges au sein des commissions irriguer les conseils en problématiques, et réciproquement. »

Jean-Marc Ogier revient sur la mise en place des premiers Comp (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance) qui peuvent « redonner du sens au contrat quinquennal, qui jusqu'ici était peu assorti de contreparties liées à des évaluations », mais « pose aussi des questions, notamment sur le modèle économique auquel nous sommes invités à travailler ».

Sur la situation financière des universités, alors que Sylvie Retailleau, ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), évoquait le 01/06 un niveau de trésorerie des universités qui s'élève à 4,1 Md€ fin 2022, Jean-Marc Ogier indique : « Les fonds de roulement sont d'abord alimentés pour servir des enjeux d'investissement, notamment pour des enjeux de transition écologique. Les utiliser à d'autres fins serait faire machine arrière. »

Il évoque plusieurs sujets d'inquiétude pour la rentrée 2023 : la mise en œuvre de la troisième année du BUT (Bachelor universitaire de technologie), la hausse du point d'indice, le gel des fonds du plan de relance, ou encore la mobilisation des Esas (Enseignants du second degré affectés dans le supérieur).

Le conseil personnels et moyens, entre sujets d'actualité et travail de fond

France Universités a réorganisé ses commissions. Comment fonctionne le conseil personnels et moyens que vous présidez ?

Nous sommes sur un fonctionnement assez proche de la commission qui existait précédemment. Il nous reste encore à peaufiner l'articulation entre le conseil et les commissions (transitions écologique et sociétale, territoires métropolitains et ultra-marins, relations européennes et internationales, santé).

« Adresser plus globalement des sujets qui restaient un peu confidentiels »

L'ambition de cette nouvelle organisation est en effet que tous les présidents assistent aux conseils, une fois par mois, et qu'ils puissent via des échanges au sein des commissions irriguer les conseils en problématiques, et réciproquement. Dans certains cas, les commissions remontent des sujets transversaux pour les porter au niveau global, et dans d'autres cas un sujet émerge et on décide de le traiter en commissions.

Cela permet d'adresser plus globalement des sujets qui restaient un peu confidentiels, par exemple récemment sur les sujets patrimoniaux qui se traitaient surtout en commission, alors que tous les présidents sont concernés.

Quels sont les chantiers du conseil pour ces deux ans ?

Le conseil, tout comme la commission avant, est majoritairement occupé par des questions d'actualité. Mais en parallèle, j'essaie de faire en sorte qu'on travaille aussi sur des dossiers de fonds, et notamment celui du modèle d'allocation des moyens. C'est un dossier que nous avons lancé sous le dernier mandat, avec plusieurs présidents, dont Pierre Mutzenhardt, Emmanuelle Garnier, et Sylvie Retailleau.

L'idée était de réfléchir à quel serait l'impact sur le service public de l'ESR si on injectait 1 Md€ de plus. Par exemple sur le taux d'encadrement en licence, car on sait prouver la corrélation entre taux d'encadrement et lutte contre décrochage, sur l'accompagnement de la montée en puissance des étudiants en master, sur les fonctions supports et de soutien dans les laboratoires — le rapport entre personnel de soutien et de recherche est de un pour cinq pour les universités, quand le CNRS peut souvent mettre un ITA (Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs) pour un DR (Directeur/directrice de recherche) — le travail sur un maintien et soutien à l'alternance, ou encore l'accompagnement à la transformation numérique des universités, etc.

Sauf qu'il n'y a pas eu de loi de programmation pour l'enseignement supérieur...

Le milliard d'euros n'est en effet pas arrivé, donc nous avons remis un peu le sujet. Mais cela a quand même eu le mérite de mettre en lumière les besoins des universités, et le fait qu'un investissement dans l'enseignement supérieur se traduirait par une baisse de la dépense publique dans d'autres sphères. Aujourd'hui on a 60 % d'étudiants sur lequel à la fois l'État investit et les familles dépensent,

et qui ne réussissent pas. Cela représente un impact social et financier que l'investissement dans l'enseignement supérieur pourrait éviter.

Nous poursuivons notre travail de réflexion avec l'aide de [Bernard Dizambourg](#), en le recentrant sur l'impact des PIA (Programme d'investissements d'avenir) dédiés à l'enseignement supérieur. Si on prend les NCU (Nouveaux cursus universitaires) par exemple, il s'agit d'analyser leur efficacité pour voir si des financements sur AAP (Appel à projets), qui n'ont donc pas concerné tout le monde, pourraient être transférés dans la dotation récurrente, et être généralisés. Mais cela va prendre du temps.

Un récent rapport de la sénatrice Vanina Paoli-Gagin montre une difficulté à retracer les financements dans le cadre de la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) (560 M€) et à mesurer leur impact : c'est aussi votre constat ?

Les financements dans le cadre d'ORE ont remis du carburant dans la machine, et commencent à porter leur fruit. Mais en effet ces investissements ne s'appuyaient pas sur un argumentaire objectif de ce que représente un étudiant. On s'est un peu demandé comment les montants avaient été décidés.

Cela ne plaide-t-il pas pour ceux qui refusent d'augmenter les moyens des universités estimant qu'elles n'arrivent pas à faire mieux réussir les étudiants ?

Se limiter à ce discours, c'est oublier la hausse massive du nombre d'étudiants à l'université. La loi ORE est arrivée au moment où nous avons fait face à un flux important d'étudiants ce qui est venu perturber l'impact de la loi. Et ce d'autant que les dotations des établissements ne varient pas en fonction du nombre d'étudiants...

La situation financière des universités et les Comp

La rentrée 2022 avait été marquée par une forte inquiétude des présidents liée au contexte énergétique et inflationniste, mais Sylvie Retailleau a évoqué récemment des fonds de roulement de 4 Md€. Quelle est la situation budgétaire des universités ?

Il faut éviter de rentrer dans un discours qui segmente l'information. En effet, nous avons des fonds de roulement positifs, mais ils ne sont pas tous disponibles ou utilisables. Ils sont d'abord alimentés pour servir des enjeux d'investissement, notamment pour des enjeux de transition écologique, et parfois il faut du temps pour composer un matelas suffisant. Utiliser ces fonds de roulement à d'autres fins serait faire machine arrière.



Les universités font beaucoup d'efforts pour réduire leurs coûts »

Par ailleurs, dans les budgets initiaux 2023 de nos établissements, nous étions invités à avoir une politique prudentielle en matière de RH (Ressources humaines) ce qui a sûrement conduit les universités à ne pas recruter à la hauteur des efforts qu'elles auraient dû ou voulu initialement. Les universités font déjà beaucoup d'efforts pour réduire leurs coûts.

Cela veut dire que vos inquiétudes restent réelles et fondées ?

Plusieurs sujets nous inquiètent en effet. La réforme des BUT, dont la troisième et dernière année se met en place à la rentrée 2023, pose question. S'il avait été négocié que la réforme se ferait à moyens constants, cela risque d'être difficile, car il y a un fort impact en termes d'effectifs, notamment là où il n'y avait pas licence professionnelle avant et qu'on assiste à une montée des cohortes des BUT2 à BUT3. Certains IUT (Institut universitaire de technologie) devaient obtenir un accompagnement de l'État, mais nous n'avons toujours pas d'information à ce sujet.

Par ailleurs, nous avons entendu l'annonce de la nouvelle hausse du point d'indice. On se fait peu d'illusions sur une compensation cette année, comme cela avait été le cas en 2022, mais l'argumentaire ne peut pas être celui des fonds de roulement qui a l'objectif d'investir sur le patrimoine, les conditions de vie.

Fin décembre 2022, le ministère vous avait informé d'un gel des moyens provenant du Plan de relance pour financer l'ouverture de places supplémentaires effective à la rentrée 2022. Ces fonds sont-ils toujours bloqués ?

A ce stade, nous n'avons pas encore de réponse objective et nationale. De ce qui m'a été dit, certains dispositifs comme le DU (Diplôme d'université) Paréo (Passport pour réussir et s'orienter) pourraient être maintenus, mais pas l'ensemble des places supplémentaires ouvertes pour faire face à la hausse des effectifs. Cela serait lié à la difficulté de prouver à la Commission européenne que ces places ont bien été ouvertes, sans que cela n'ait été par ailleurs compensé par une baisse d'effectifs dans d'autres filières... Nous restons donc assez inquiets sur le sujet. Mais cela pose la question de venir mélanger de la SCSP (Subvention pour charges de service public) avec du plan de relance sur de la formation.

Quel premier bilan faites-vous de la mise en place des Comp ?

Il est encore un peu tôt, nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler en conseil, car les entretiens avec la [Dgesip \(Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle\)](#) sont encore en train de se tenir, si ce n'est l'étape intermédiaire de dialogue avec les rectorats. Pour nous, le Comp peut redonner du sens au contrat quinquennal, qui jusqu'ici était peu assorti de contreparties liées à des évaluations. Le Comp développe une culture de l'évaluation, permet à chacun de fixer des objectifs et de voir comment il les atteint. Une analyse continue de notre trajectoire est intéressante.

Cela étant dit, il pose aussi des questions, notamment sur le modèle économique auquel nous sommes invités à travailler, ce qui n'est pas toujours évident selon les axes retenus. Par exemple, dans une optique d'optimisation des dépenses énergétiques, on peut tout à fait justifier une dépense humaine, car cela va s'équilibrer. Mais sur le champ de la formation, la question se pose différemment, pour des raisons structurelles.

Pourquoi ?

« Organiser une Gpec au sein des établissements »

Avec [CMA \(Compétences et métiers d'avenir\)](#), si on voulait ouvrir une branche sur les métiers d'avenir et en fermer une autre pour équilibrer, que fait-on de la masse salariale de cette branche-là, avec des enseignants qu'on ne peut pas forcément transférer ailleurs ? Cela veut dire qu'il faut organiser une [Gpec \(Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences\)](#) au sein des établissements, ce qui n'est pas simple à mettre en œuvre car étroitement lié à la pyramide des

âges.

Pour la vie étudiante, c'est la même chose. Ce sont des sujets importants à travailler dans nos campus, c'est un vecteur de fierté, d'épanouissement des jeunes, mais l'investissement peut être difficile à caractériser en matière de modèle économique.

[Anne-Sophie Barthez](#), Dgesip, estime qu'un des principaux objectifs des Comp est l'amélioration du pilotage des universités et leur responsabilisation...

Cela nous invite à nous améliorer, c'est clair, notamment en matière de Gpec. Toutefois se pose la question de la capacité à opérer ces transformations au regard de nos caractéristiques. Ce n'est pas parce qu'on aura l'outil que ce sera simple à mettre en œuvre.

[L'impact des outils RH de la LPR \(Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur\)](#)

Nous sommes dans la 3^e année de mise en œuvre de la LPR, dont l'un des principaux objectifs est de renforcer l'attractivité des carrières. Est-ce que vous commencez à en mesurer les effets ?

C'est encore un peu tôt pour pouvoir tirer un bilan. Globalement, il y a eu et il continue d'y avoir pas mal d'argent injecté dans la machine pour venir améliorer les conditions de travail des personnels, et notamment des doctorants. Cela met en lumière le fait que la France essaie de rendre ses métiers de l'ESR plus attractifs.

L'outil CPJ ([Chaire de professeur junior](#)) a permis de réfléchir différemment au niveau des établissements pour recruter des profils d'emplois qu'ils n'avaient pas l'habitude de recruter, et a donné l'occasion de travailler plus en transversalité. Ensuite, il faut attendre pour voir si cela contribue en effet à lutter contre la fuite des cerveaux, et notamment à ce que des jeunes restent en France après leur doctorat ou post-doc. Bien sûr, cela pose d'autres questions dans les laboratoires car les collègues considèrent que ces accélérateurs de carrières ne bénéficient pas à tous. C'est un peu la même chose avec le repyramidage, qui a été difficile à accepter au début. Mais on a le sentiment que c'est redescendu.

Et pour ce qui est du Ripec ([Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs](#)) ?

Le Ripec améliore l'environnement des collègues, même si se posent encore des questions dans l'analyse des dossiers sur certains champs de l'activité, par exemple sur l'engagement pédagogique. Quand on demande au [CNU \(Conseil national des universités\)](#) de se prononcer sur une question de cette nature, il est difficile pour lui de donner une réponse éclairée car cela se mesure plutôt localement.

C'est un argument pour faire redescendre l'évaluation dans les établissements ?

J'aurais tendance à le penser, en tout cas sur la partie « engagement pédagogique », pas pour le volet recherche qui semble plus pertinent par le CNU qui a une vision disciplinaire nationale.

Sur la composante [C1 \(Composante statutaire du Ripec, socle indemnitaire lié au grade partagé par tous les enseignants-chercheurs et chercheurs\)](#) tout le monde semble satisfait. En revanche, sur la composante [C2 \(Composante fonctionnelle du Ripec liée à l'exercice de certaines fonctions ou de certaines responsabilités particulières\)](#), nous n'avons pas toujours la lisibilité suffisante sur la manière dont elle est supportée au sein des établissements, puisqu'elle est plafonnée par

« Il faut que les moyens suivent »

groupes de fonctions ou niveau de responsabilités. Charge à nous d'appliquer les principes de l'autonomie, mais il faut que les moyens suivent. Or il semble parfois qu'il sera difficile de faire coïncider les enveloppes reçues avec celles qui seront versées.

L'autre sujet RH, c'est la mobilisation des Esas pour obtenir leur intégration à ce régime ou au moins l'alignement de la PES (Prime d'enseignement supérieur) sur la C1. Un certain nombre comptent arrêter leurs tâches administratives à la rentrée : êtes-vous inquiets ?

On ne peut pas nier qu'on est anxieux. Nous sommes sensibles au mouvement de ces collègues, très engagés dans nos établissements pour prendre des responsabilités, piloter des formations, etc. Car c'est aussi ce qui permet aux enseignants-chercheurs de se consacrer plus à la recherche, ce qui veut dire qu'ils contribuent indirectement à la recherche. Tout le monde a envie de les revaloriser, mais jusqu'à quel point.

« Regarder objectivement et globalement la situation »

La situation doit être regardée objectivement et globalement pour qu'elle soit la plus équilibrée et juste possible. Si on regarde l'entrée dans la carrière, c'est 27 ans chez les Esas contre 34 ans chez les E-C (enseignant(s)-chercheur(s)). Il faut aussi comparer le nombre d'heures entre enseignants du secondaire notamment au regard des réformes en cours, et celui des Esas, entre les Esas et ceux qui sont en BTS (Brevet de technicien supérieur), etc. Il y a tous un tas d'élé-

ments à analyser pour que cela ne porte préjudice à personne.

Il ne faudrait pas non plus dénaturer l'ambition de la hausse de la C1, qui visait à ce que les enseignants-chercheurs fassent moins d'heures complémentaires et plus de recherche : les Esas ne sont pas concernés par cette question. Les métiers ne sont pas les mêmes. J'espère qu'on arrivera à converger vers une solution qui satisfera tout le monde.



Jean-Marc Ogier

Président du conseil des personnels et des moyens @ France Universités

Membre du CA @ France Universités

Président @ La Rochelle Université

Parcours

Depuis décembre 2022

[France Universités](#)

Président du conseil des personnels et des moyens

Depuis décembre 2018

[France Universités](#)

Membre du CA

Depuis avril 2016

[La Rochelle Université](#)

Président

Depuis 2001

[La Rochelle Université](#)

Professeur des universités

Janvier 2019 - décembre 2022

[France Universités](#)

Co-président du comité numérique

Janvier 2019 - décembre 2022

[France Universités](#)

Co-président du comité transition écologique et énergétique

2001 - 2016

[La Rochelle Université](#)

Directeur laboratoire 3i

2001 - 2016

[La Rochelle Université](#)

Vice-Président Campus numérique et Système d'information

1998 - 2001

[Université de Rouen Normandie](#)

Professeur

1994 - 1998

Université Rennes 1

Maître de conférences IUT de Lannion, chargé de la formation continue

-

Fiche n° 16627, créée le 17/03/2016 à 16:55 - M à J le 15/12/2022 à 12:51



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en décembre 2022 composé de : Président : Guillaume Gellé Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Dean Lewis• Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	---

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »